

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/01/14/2021200346/justel>

Dossier numéro : 2021-01-14/21

Titre

14 JANVIER 2021. - Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 05-02-2021 page : 10216

Entrée en vigueur : 15-02-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle en vertu de l'article 138 de la Constitution une matière visée à l'article 128 de celle-ci.

[Art. 2](#). Assentiment est donné à l'accord de coopération du 28 décembre 2018 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone portant sur la collaboration entre services d'inspection dans le cadre de la compétence en matière de prestations familiales.